

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2008

Le neuf décembre deux mil huit à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cenves, s'est réuni sur convocation de Monsieur GUILLAUMIN Marcel, Maire.

Etaient présents : MM. GUILLAUMIN Marcel, Mmes DENUELLE Annie, JOSEPH Nicole, DEVILLARD Claude, MM Gérard LAROCLETTE, Christian JAMBON, SANTENARD Thierry, TOBIEN Alain, Mr Philippe JAMBON et Gérard MONNET

Excusé :

Secrétaire de séance : M. Thierry SANTENARD

Informations de Mr le Maire

- Voirie : une réunion a eu lieu avec la DDE et la société Révillon, la modification du virage de la Grange Paiseaud a été faite. Nous sommes dans l'attente de la réception des travaux
- Restaurant Dargaud : un rendez-vous avec Maître Crivelli a été fixé le 11 décembre 2008 pour estimer le restaurant. Une lettre sera envoyée au FISAC prochainement pour obtenir de l'aide sur le montage du dossier
- Archives : il reste des documents périmés à éliminer. L'employé communal se chargera de ce travail
- CCHB : la convention concernant des travaux de voirie (curage des fossés, élagage, ...) a été signée
- Centre aéré du Centre Social : le centre aéré de Cenves qui s'est déroulé du 27 au 31 octobre 2008, a donné entière satisfaction
- Médaille de la famille : le dossier est toujours en attente
- Abribus à Vieux Château : une réponse favorable a été reçue du Conseil Général
- Visite technique des gîtes : celle-ci a été faite le 20 novembre et a été très appréciée par les conseillers présents. A la suite de cela, un document photo a été réalisé par le secrétariat pour faciliter la permanence des gîtes.

Le compte rendu de la réunion du 23 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu commission cimetièrè

La saisie des données sur le logiciel est presque terminée. Des devis ont été demandés pour la construction d'un columbarium. Un ossuaire devra être mis en place ainsi qu'une fosse d'attente, pour pouvoir procéder à la reprise des tombes abandonnées (11 tombes au Bourg et 10 tombes à Vieux Château). La commission estime que 60 places seront alors disponibles sur les deux cimetières. En outre un règlement de cimetière devra être élaboré.

Compte rendu commission infos

Le compte rendu de cette commission qui prépare le bulletin municipal est donné par Monsieur Guillaumin. Les articles de fond ont été choisis et leur rédaction est pratiquement achevée. La trame restera sensiblement la même que l'année précédente. Le choix de la page de couverture n'a pas encore été arrêté. Une réunion est prévue le samedi 13 décembre à 9h30 à la Mairie.

Compte rendu commission Vie Associative

Un point est fait sur les activités et les fonctions de chaque association :

- Restaurant scolaire : gestion quotidienne des repas, avec préparation des menus, achat de marchandises et gestion du personnel. Tout se passe en collaboration avec la cantine de

Serrières, afin de mutualiser les moyens. Un effort important a été fait cette année au niveau de la formation, tant au niveau du personnel que des bénévoles, il y a eu notamment l'intervention d'un diététicien pour la bonne préparation des repas.

- Sou des écoles : association de parents d'élèves, organisant plusieurs manifestations et actions dans le but de financer des activités péri et post scolaires (ex : piscine, sorties pédagogiques) et qui permet également de créer du lien entre les familles.
- Cenv'arts Loisirs et Culture : propose et organise des activités hebdomadaires artistiques et de loisirs qui nécessitent des animateurs professionnels et donc une gestion de personnel. Elle gère également la bibliothèque et les séances de cinéma mensuelles.
- Maison du fromage : association regroupant principalement des producteurs (artisanat, fromages, produits du terroir ...) pour la promotion et la vente des produits régionaux, avec l'aide de bénévoles non producteurs. Cette association a une portée économique et géographique plus étendue (département, région).
- Amitiés d'automne : club générationnel regroupant les retraités de la commune, ayant pour objectif de maintenir du lien en proposant diverses activités.
- Comités des fêtes : depuis deux ans, cette association, qui organisait des manifestations ponctuelles destinées à un public assez large géographiquement, s'est recentrée sur des manifestations proches des cenvars, nécessitant moins de bénévoles (ex : thé dansant).

Il est rappelé que pour toutes ces associations, la commune met gratuitement à disposition tous les locaux nécessaires à leur fonctionnement. Pour les utilisateurs réguliers (restaurant scolaire, Cenv'arts loisirs et Culture et Comité des fêtes) des conventions d'occupation des locaux sont à signer.

Conscrits : la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes n'est possible que par le biais d'une association.

Fête du Fromage : une réunion des bureaux des associations est prévue le mercredi 17 décembre ; la commune sera représentée à cette réunion.

Désignation d'un représentant au CCAS

Monsieur le Maire informe que suite à la démission d'une conseillère, il convient de désigner un nouveau représentant au CCAS.

A l'unanimité le Conseil Municipal nomme Thierry Santenard

Points sur l'urbanisme

Les certificats d'urbanisme sont présentés au conseil, 3 sont en attente de réponse de la DDE.

Permis de construire accordés : Stéphane Juillard aux Grosliers, Pellé Boudon aux Jonnets, Alain Tobien aux Montgerauds, concernant ce dernier permis il subsiste un problème d'extension de réseau d'électricité. Un dossier a été transmis au Syder pour un raccordement de 45m.

D'autres permis sont en cours d'instruction.

Délibération pour la journée de solidarité

Monsieur le Maire fait part de l'avis favorable du comité technique paritaire concernant l'organisation de la journée de solidarité. Monsieur le Maire rappelle que cette journée sera compensée par un jour férié choisi par l'agent. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge Monsieur le Maire de signer toutes les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Amendes de police

Mr le Maire fait le point sur les différentes propositions pouvant bénéficier des amendes de police :

- aménager la zone vers le tri sélectif de Vieux Château pour faciliter le déplacement des véhicules
- terminer l'aménagement du parking sous la salle des fêtes
- aménager un parking handicapé vers les bâtiments communaux
- passage piéton vers le restaurant Dargaud à refaire

- changer le panneau « 5 tonnes » au Rousset

Le conseil municipal décide pour 2009 de compléter globalement la sécurité dans le bourg : avec la réfection du passage pour piéton devant l'école, l'aménagement d'un ralentisseur ou rétrécissement dans la rue principale et le marquage précis des places de parking réservées aux personnes handicapées. Le dossier définitif sera bouclé au mois de janvier.

Taxe de séjour

La taxe de séjour mise en place par la CCHB sera effective au 1^{er} janvier 2009 (0.30 euros par personne et par nuitée). Monsieur le Maire explique qu'il convient de faire un avenant à l'arrêté constitutif de la régie de recettes pour pouvoir encaisser cette taxe de séjour sur le même registre que celui de la régie des gîtes. Il précise que la commune doit signer une convention avec la CCHB pour autoriser le régisseur à prélever la taxe de séjour pour le compte de cette dernière.

Elaboration d'un plan pluriannuel

Les grandes lignes du prochain contrat pluriannuel avec le Département ont été étudiées. L'opération la plus importante de ce plan concerne l'acquisition et la réhabilitation des bâtiments de l'hôtel restaurant Dargaud. En effet, il s'agit là pour la commune de sauvegarder son dernier commerce, en vue de la cessation d'activité proche de sa propriétaire Mme Dargaud. Le second point concerne la rénovation, l'isolation et l'entretien de l'immeuble communal dit "de la Maison du Fromage". Ce bâtiment abrite en effet les locaux de la Maison du fromage, mais également la salle des associations et la bibliothèque. Pour le 3^e grand point, il s'agit de poursuivre les travaux d'amélioration des gîtes communaux, débutés lors du précédent contrat : à savoir globalement le remplacement des menuiseries du gîte de 12 places et l'agrandissement et la transformation du chalet de 4 lits. Le dernier projet concerne l'aménagement de deux espaces publics :

- 1- l'installation d'un parcours de santé sur l'aire de la Madone, la municipalité souhaite en effet, que ce lieu devienne un véritable espace d'animation de plein air, complétant ainsi l'aire de jeux pour enfants déjà installée.
- 2- Aménagement paysager et mobilier sur l'espace public situé derrière la mairie

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'exposé de Monsieur le Maire et lui donne tout pouvoir pour effectuer les démarches nécessaires à l'élaboration de ce plan.

Législation des routes communales et départementales

Monsieur le Maire explique que suite à un évènement dramatique sur une route départementale, le Président du Conseil Général a pris un arrêté concernant l'entretien des plantations en bordure des routes départementales. Monsieur le Maire rappelle que tous les propriétaires riverains ont l'obligation d'entretenir leurs plantations lorsque celles-ci bordent le domaine public routier départemental. Ces obligations portent non seulement sur l'abattage des arbres morts mais également sur l'élagage des branches et des haies pour éviter le surplomb et ainsi dégager la visibilité dans les courbes et les carrefours. Monsieur le Maire propose de prendre le même arrêté concernant les voies communales.

Vente de bois sur pied

Suite à l'annonce d'une vente de bois sur pied au lieu-dit « la Fiole », la commune a reçu une proposition qui a été examinée par le conseil. A l'unanimité il est décidé de vendre ces 45 ares pour un montant total de 700 euros TTC, à Mr Roger Juillard.

Prix du remboursement pour le déneigement

Un dédommagement couvrant les frais de carburant et d'usure du matériel (et non pas un salaire) sera attribué à chacun en fonction des interventions. Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer ce dédommagement à 30 euros TTC.

Point sur les finances

Les travaux du plan pluriannuel sont tous terminés. Monsieur le Maire explique que toutes les factures d'investissement ont été réglées et que nous sommes dans l'attente de subventions pour l'espace public, le WC public et le toit de l'école.

Une commission des finances aura lieu début janvier pour faire un point sur les dépenses de fonctionnement.

Renouvellement du contrat Assistance juridique

Monsieur le Maire explique qu'en 2008, le montant de la cotisation au Centre de Gestion pour la mission d'assistance juridique était de 123 euros. Comme chaque année, le Centre de Gestion propose une légère augmentation pour tenir compte de l'augmentation des prestations fournies et propose la cotisation 2009 à 150 euros.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le contrat d'assistance juridique avec le Centre de Gestion et l'augmentation à 150 euros.

Questions diverses :

- Assainissement non collectif : le bilan est terminé sur Cenves, la liste des diagnostics effectués sur notre commune nous a été transmise.
- Logiciel de gestion des gîtes : suite à un devis de la Société 3DOuest pour la gestion des gîtes (réservation, gestion des clients, statistiques) d'un montant de 1050 euros HT, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette proposition.
- CAE : Monsieur le Maire explique que le contrat d'accompagnement à l'emploi se termine en février 2009. Mr da Costa donnant toute satisfaction et en accord avec lui, une démarche a été effectuée pour prolonger ce contrat d'un an, profitant du contexte économique qui va renforcer ce type de contrats aidés.
- Repas des maires : il aura lieu le samedi 20 décembre 2008 à Saint-Mamert
- Arbre de Noël : il aura lieu le 18 décembre 2008 à 18h30 à la salle des fêtes de Cenves
- Colis des anciens : la distribution des colis s'effectuera le samedi 20 décembre à partir de 9h00
- Cabane des marcheurs à Premecin : des réparations devront être envisagées pour 2009
- Déchetterie de Monsols : elle sera fermée le vendredi 26 décembre et le 27 décembre 2008.
- Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre d'information d'une habitante de Cenves.

Fin de la réunion à 23h00